



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200069532-20210126-2021-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2021

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LISIEUX NORMANDIE**

SEANCE DU 14 JANVIER 2021

DELIBERATION N° 2021.003

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie se sont réunis le jeudi 14 janvier 2021 à 19h30 dans le Grand Hall au Parc des Expositions de Lisieux sous la présidence de M. François AUBEY et sur convocation envoyée le vendredi 8 janvier 2021, affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : vendredi 8 janvier 2021

Membres en exercice : 91

Présents : 80

Votants : 90

Etaient présents : Gérard LOUIS, Didier MAUDUIT, Gérard VACQUEREL, Sylvie FEREMANS, Geneviève WASSNER, Alain DUTOT, Eric BOISNARD, Patrick FLAMAND, Jean-Pierre GALLIER, Gérard BEAUDOIN, Roger LEPAGE, Michel BRETTEVILLE, Sylvain BALLOT, Christian DECOURTY, Alain MIGNOT, Isabelle LEROY, Denis POUTEAU, Michèle RESSENCOURT, Didier PELLERIN, Marielle GARMOND, Johnny BRIARD, Christophe COLOMER, Laurent DELANOË, Jean-René DESMONTS, Thierry EUSTACHE, Denis FRAQUET, Karine LANNIER, Sébastien LECLERC, Corinne LECOURT, Corinne LEJEUNE, Cindy MANGEANT, Angélique PERINI, Vicky BANNIER, Clotilde VALTER, Caroline VERHAEGHE, Philippe VIGAN, Patrick BEAUJAN, Mireille DROUET, François GILAS, Sandrine LECOQ, Frédéric LEGOUVERNEUR, Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Roland EDELIN, Christian ANNE, François AUBEY, Jocelyne BENOIST, Michèle BEROUNSKY, Alain GUILLOT, Bruno LÉBOUCHER, Alexandra PETIT, Géraldine TANQUEREL, Christophe PETIT, Xavier CHARLES, Benoît CHARBONNEAU, Daniel CHEDEVILLE, Jacques GARNAVAULT, Etienne COOL, Reynald RZEPECKI, Patrice METAIS, Brigitte HAMELIN, Philippe RATEL, Dany TARGAT, Jean-Louis SERVY, Maxime GIVONE, Christian DE MENEVAL, Thierry ECOLASSE, Paul CLERADIN, Colette MALHERBE, Michel DAIGREMONT, Barbara DELAMARCHE, Alain MARIE, Jacky MARIE, Léa VERSAVEL, Danièle VESQUE, Jean-Paul SAINT-MARTIN, Jean-Paul BOURGUAIS, Françoise FROMAGE

Etaient absents/excusés : Evelyne SOPHIE LEBARBIER, Déborah DUTOT, Gilbert DAUFRESNE, Bernard BROISIN-DOUTAZ, Benoît YCRE, Daniel JEHANNE, Bernard AUBRIL, Thibaut DE JAEGHER, Angélique HAVARD, Morgane VOISIN, Fabien DUMAS, Francine ANGEE, Hubert LENAIN, Marie-Pierre BOUCHARTE-TOUZE

Pouvoirs : Déborah DUTOT donne pouvoir à Eric BOISNARD, Gilbert DAUFRESNE donne pouvoir à Benoît CHARBONNEAU, Daniel JEHANNE donne pouvoir à Christian DECOURTY, Bernard AUBRIL donne pouvoir à Angélique PERINI, Thibaut DE JAEGHER donne pouvoir à Sébastien LECLERC, Angélique HAVARD donne pouvoir à Christophe COLOMER, Morgane VOISIN donne pouvoir à Corinne LEJEUNE, Fabien DUMAS donne pouvoir à Xavier CHARLES, Hubert LENAIN donne pouvoir à Maxime GIVONE, Marie-Pierre BOUCHARTE-TOUZE donne pouvoir à Jacky MARIE

Suppléants : Evelyne SOPHIE LEBARBIER est suppléée par Mme Claire BRU, Bernard BROISIN-DOUTAZ est suppléé par Mme Huguette HOUSSAYE, Francine ANGEE est suppléée par Bertrand DULONG

Secrétaire de séance : Eric BOISNARD

OBJET : FINANCES – Exercice budgétaire 2021 – Budget primitif 2021

RAPPORTEUR : MONSIEUR FREDERIC LEGOUVERNEUR

ANNEXES :

- Rapport du Budget primitif 2021
- Document DGCL du Budget primitif 2021

L'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les crédits sont votés par chapitre et, si l'assemblée délibérante en décide ainsi, par article ».

Néanmoins, en vertu d'une jurisprudence constante et notamment l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas », reprise et détaillée dans une réponse ministérielle du 30 mars 2004, il ressort que l'Assemblée délibérante peut adopter le budget par un vote global, sans que celui-ci soit entaché d'illégalité.

Deux conditions sont posées : d'une part, que le budget soit présenté par chapitre et article et d'autre part, qu'un débat préalable ait lieu, permettant de constater l'assentiment de la totalité, ou de la majorité des conseillers présents, sur le budget.

Compte-tenu de la transmission des documents budgétaires pour la tenue de ce Conseil, documents détaillant les propositions budgétaires par chapitres et articles, compte-tenu de la présentation du budget projetée et débattue et notamment des divers programmes inscrits en section d'investissement, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un vote global.

Après examen de ce dossier par la Commission « PROSPECTIVE ET STRATEGIE » réunie le 6 janvier 2021, et après en avoir délibéré :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la présentation des documents budgétaires par chapitres ;

APRÈS avoir débattu sur la présentation du budget et avoir constaté l'assentiment de la majorité des conseillers présents ;

SA commission PROSPECTIVE ET STRATEGIE entendue,

ARRETE, tel que présenté dans les documents annexés, le **Budget Primitif** pour l'exercice 2021 ;

La délibération soumise aux voix est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés, soit :

- **64 POUR**
- **26 CONTRE**
- **0 ABSTENTION**

Pour extrait conforme,
Le Président,




François AUBEY

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Caen.
Le Tribunal administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.